

Jean Marc Rouillan vers une peine aggravée en appel ?

Verdict dans un mois



Jean Marc Rouillan vers une peine aggravée en appel ?

Jean-Marc Rouillan, le cofondateur du groupe Action directe avait qualifié les djihadistes ayant frappé la France en 2015 de « très courageux ». Condamné en septembre 2016 en première instance à huit mois de prison, Jean-Marc Rouillan, en liberté conditionnelle depuis 2012 après avoir passé 24 ans derrière les barreaux pour des assassinats terroristes, avait fait appel.

Ce mardi l'avocat général a requis contre lui, deux ans de prison dont un an assorti d'un sursis mise à l'épreuve, une peine plus lourde qu'en première instance. Ce dernier demandant une plus grande sévérité " face à quelqu'un qui est indiscutablement un terroriste et qui était tout à fait conscient de la portée de ses propos".

Jean-Marc Rouillan, est né le 30 août 1952 à Auch. Militant d'extrême-gauche, il mena dans les années 1970 et 1980, des actions terroristes collectives au sein du groupe armé d'extrême gauche Action Directe ...Condamné deux fois à la réclusion criminelle à perpétuité, pour les assassinats de l'ingénieur général de l'armement René Audran (1985) et du PDG de Renault Georges Besse (1986). Jean-Marc Rouillan fut le dernier membre du noyau dur d'Action directe à avoir recouvré une semi liberté en 2007 puis une liberté conditionnelle en 2012.

Verdict le 16 mai.